

# MANIFESTE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DE L'ESSONNE

## ***De l'Agenda 21 du Conseil Général...***

Le Conseil Général de l'Essonne s'est engagé, dès 2003, dans une première démarche d'Agenda 21 départemental, programme d'actions pour le développement durable et solidaire, avec la conviction que la collectivité publique se devait d'être, la première, exemplaire en matière de développement durable. Cette étape initiale reposait sur le parti pris d'associer étroitement les Essonnais à la définition, mais aussi au suivi et à l'évaluation des engagements que prenait le Conseil général.

Les principes d'exigence écologique, de lutte contre la pauvreté et de responsabilité économique et sociale se sont concrétisés en une centaine de projets : la citoyenneté, le mieux vivre ensemble, la promotion d'un développement raisonné et la valorisation du patrimoine commun constituaient ainsi de nouvelles références de l'action publique départementale.

Après 5 ans de mise en œuvre et de bilans annuels, sous le regard vigilant et constructif des membres de l'Observatoire participatif des Engagements, composé d'Essonnais volontaires, le haut niveau de réalisation des engagements ainsi que la diffusion d'une culture du développement durable dans les services et politiques publiques du Conseil général permettent désormais de franchir un pas supplémentaire.

## ***... à l'Agenda 21 de l'Essonne***

La deuxième étape de l'Agenda 21 départemental, engagée à l'occasion de cinq grands forums citoyens organisés en 2007, se veut encore plus ambitieuse : il ne s'agit plus seulement d'un programme d'actions propre au Conseil Général mais d'un outil de convergence pour les initiatives de l'ensemble des acteurs locaux. La période de crise économique renforce encore le caractère indispensable de l'action concertée de tous les partenaires susceptibles de contribuer au bien commun du territoire départemental.

Dans cette perspective, la préparation de cette nouvelle étape de l'Agenda 21 a été conduite de façon à s'assurer l'agrégation des talents, des envies, des projets et des contributions des acteurs économiques, sociaux et culturels, ainsi que des collectivités et administrations publiques. Elle a permis à chacun de s'intégrer dans un maillage de coopérations de plus en plus étroites au service du développement durable. Car plus les enjeux sont importants, plus les actions doivent être l'expression d'expressions communes et refléter des priorités partagées.

Cette deuxième étape de l'Agenda 21 départemental est donc, sous l'égide du Conseil Général, celle de l'engagement de tous les partenaires essonnais autour d'un projet de « valeur commune ajoutée » en faveur du développement durable, et solidaire, du territoire départemental.

Le travail partenarial a d'abord consisté à établir un état des lieux des risques et enjeux pour le territoire essonnien en matière de développement durable et solidaire.

Des forums citoyens en 2007, puis la réunion de près de 400 acteurs partenaires dans des « ateliers du développement durable » qui se sont tenus au cours de l'année 2008 ont mis en évidence plusieurs domaines de risques :

- l'étalement urbain, une maîtrise insuffisante du foncier et le manque de moyens pour une action régulatrice des collectivités ;
- le besoin d'une gestion raisonnée du patrimoine hydrographique et d'une protection des milieux, des espaces naturels et des espèces ;
- l'insuffisante mobilisation des acteurs individuels et collectifs autour des enjeux liés à la prévention et au recyclage des déchets ;
- le besoin de développement de modes de déplacements alternatifs à l'usage de la voiture individuelle et du fret routier ;
- un fort enjeu de construction et de rénovation pour réduire les consommations énergétiques liées au patrimoine bâti ;
- une potentialité de développement des éco-filières et de meilleure synergie entre recherche – innovation et développement durable ;
- les retards en agriculture biologique, la pression foncière qui pèse sur l'agriculture périurbaine et la faible intégration des préoccupations de développement durable dans ce secteur ;
- un fort besoin de décloisonnement des initiatives en matière de développement économique et de développement social ;
- la persistance de fortes inégalités sociales et territoriales, du fait d'une insuffisante mixité sociale du territoire et d'une répartition peu équilibrée de l'offre de logement social ;
- des réponses insuffisamment adaptées aux conséquences du vieillissement de la population, mais également aux besoins de la jeunesse ;
- une offre de santé faisant apparaître de fortes inégalités territoriales ;
- un besoin d'ouverture sur le monde.

Partageant ces constats, les partenaires réunis par le Conseil Général ont défini ce que devait être leur action convergente en faveur du développement durable et solidaire de l'Essonne, dans l'esprit de la Déclaration de Rio de 1992, de la Charte d'Aalborg de 1994, du protocole de Kyoto de 1997 et, plus récemment, en France, du Grenelle de l'Environnement de 2007.

Les engagements de chaque partenaire de l'Agenda 21 de l'Essonne ont pour ambition de contribuer, selon les compétences, les domaines d'activité et les projets de chacun, à répondre aux quatre enjeux majeurs décrits ci-après.

## *1. Un territoire durable qui concilie aménagement et protection de la biodiversité et des ressources naturelles*

**Favoriser la diversité des modes de déplacement des personnes et des marchandises en vue de réduire les impacts écologiques**

**Réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables**

**Satisfaire les besoins en logement en mettant en œuvre collectivement des projets ambitieux d'aménagement et d'habitat durables**

**Anticiper et évaluer les conséquences du changement climatique pour mieux y faire face**

**Protéger et valoriser la biodiversité et les paysages**

**Garantir la qualité de l'eau et la quantité de la ressource en eau**

**Réduire la production de déchets et rationaliser leur gestion**

Les partenaires de l'Agenda 21 de l'Essonne estiment, tout d'abord, que faire de leur département un territoire durable passe, dans un contexte de nécessaire mutation énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique, par une redéfinition des modalités de déplacement et des modes d'aménagement du territoire.

Ils considèrent qu'une diversification des modes de déplacement des personnes et des marchandises doit être menée pour réduire leurs impacts écologiques ; le changement à conduire passe par le recours à des ressources individuelles partagées (covoiturage, transports à la demande), le développement des circulations douces, une offre des transports collectifs adaptée aux réalités du territoire à travers des solutions intermodales, l'expérimentation de véhicules propres et de modes de transport alternatifs en matière de fret.

Au-delà du domaine des transports, les partenaires de l'Agenda 21 se rejoignent pour œuvrer en faveur d'une réduction des consommations énergétiques et du développement des énergies renouvelables dans l'ensemble des secteurs d'activité. Les politiques d'urbanisation et de logement devront également, dans cette perspective, mieux concilier satisfaction des besoins et amélioration de la performance énergétique et environnementale des aménagements et constructions.

Dans l'ensemble de ces secteurs, l'impératif d'anticipation et de lutte contre le changement climatique implique de proposer des solutions innovantes comme la préservation et le développement de puits de carbone naturels et, plus largement, de mieux faire connaître les enjeux et d'informer sur les changements collectifs et individuels qu'ils nécessitent.

Enfin, les partenaires de l'Agenda 21 partagent la conviction que l'Essonne ne sera un territoire durable que si s'amplifient les démarches visant à protéger et valoriser sa biodiversité et ses paysages, garantir la qualité et la quantité de sa ressource en eau et réduire sa production de déchets tout en développant leur recyclage et leur valorisation.

## *2. Une solidarité entre Essonniens de toutes générations*

**Faciliter l'autonomie  
et l'engagement  
des jeunes**

**Anticiper les  
besoins liés au  
vieillessement de la  
population**

**Développer  
territorialement une  
offre de santé et la  
gestion des risques**

Les partenaires de l'Agenda 21 de l'Essonne considèrent que renforcer la solidarité entre tous les Essonniens, c'est d'abord, d'une part, répondre aux attentes d'autonomie des jeunes et, de l'autre, anticiper les besoins liés au vieillissement de la population.

L'effort de solidarité intergénérationnelle exige de mieux anticiper les difficultés rencontrées par les jeunes en matière de logement, de santé, de formation mais aussi d'emploi, de mobilité et de loisirs. Il s'agit également de favoriser leur implication citoyenne en développant, notamment, les opportunités d'échanges entre eux, avec les autres générations sur le territoire de l'Essonne et au plan international.

Parallèlement, valoriser les atouts des seniors et renforcer les liens sociaux des aînés participe également à ce nécessaire changement sociétal. Mais le vieillissement de la population va aussi exiger d'adapter l'offre de services, l'accès aux transports, aux logements et plus globalement à l'espace public et de prendre en compte la précarité et la dépendance d'une partie croissante de la population âgée.

Les partenaires de l'Agenda 21 estiment également que la santé, préoccupation et besoin éminemment intergénérationnels, doit être placée au cœur des nouvelles formes de solidarité à promouvoir. Il est en effet essentiel d'améliorer la part du préventif dans la logique de l'offre territoriale de santé en prenant en compte l'environnement des personnes et une indispensable prévention des risques. Il s'agit dès lors d'améliorer l'organisation des acteurs de la santé sur le territoire, de renforcer l'accessibilité aux soins pour lutter contre les inégalités territoriales et de mettre en place une veille stratégique sur la santé en Essonne.

### **3. Une innovation économique et sociale indispensable à l'avènement d'un nouveau modèle de développement local**

<p><b>Développer les initiatives économiques au service des populations</b></p>
<p><b>Préparer les métiers de demain et développer les emplois de proximité</b></p>
<p><b>Promouvoir l'éco-innovation et développer les éco-filières</b></p>

Forts du constat partagé que les dimensions économiques et sociales du développement sont fondamentalement imbriquées, les partenaires de l'Agenda 21 de l'Essonne sont persuadés que, pour contribuer à promouvoir une logique de développement durable du territoire du département, il importe de penser de manière intégrée le développement économique, l'innovation, le développement de l'emploi, l'insertion sociale.

Les partenaires de l'Agenda 21 estiment ainsi qu'il convient de faciliter les rapprochements entre acteurs économiques et acteurs de l'insertion afin de trouver les réponses qui satisfassent la demande des employeurs essonniers et les attentes et besoins de la diversité des publics et des territoires du département.

Ils considèrent également qu'un effort particulier doit être mené pour préparer les métiers de demain et développer les emplois de proximité, notamment en matière de services à la personne. De même, ils se rejoignent pour souligner l'intérêt de promouvoir le développement sur le territoire essonnien de filières en matière d'éco-innovation, d'éco-management, d'énergies innovantes et de réduction de la pollution atmosphérique.

L'agriculture essonnienne doit aussi être porteuse de cette dynamique d'innovation économique et sociale. Les partenaires de l'Agenda 21 de l'Essonne s'engagent pour promouvoir une agriculture locale, respectueuse des territoires et des habitants du département, notamment par le développement de circuits courts de distribution. Cette agriculture durable exigera une préservation du foncier exploitable et la prise en compte de la dimension sociale de ce secteur de l'économie locale.

#### *4. Une animation territoriale, levier des changements de mentalités et de comportements*

**Sensibiliser tous les publics par l'information, l'éducation et la formation aux enjeux liés au développement durable**

**Identifier, capitaliser et diffuser les bonnes pratiques pour favoriser le passage à l'acte**

**Développer la participation et l'implication des acteurs individuels et collectifs**

**Prendre en compte les impacts planétaires dans nos actions et modes de vie**

Les partenaires de l'Agenda 21 de l'Essonne ont conscience que faire du développement durable une réalité au-delà du discours a une condition incontournable : le changement des mentalités et des comportements de tous les acteurs du territoire, qu'ils soient collectifs ou individuels.

Plusieurs obligations s'imposent à cet égard ; sensibiliser, tout d'abord, les publics professionnels et individuels au travers de démarches d'information mais aussi des projets d'éducation et des programmes de formation initiale et continue ; développer la participation, l'implication de tous dans la conception et la mise en œuvre des projets de territoire, notamment grâce à un soutien au développement des pratiques de concertation citoyenne et à une clarification des processus de construction de la décision dans les secteurs public et privé ; favoriser aussi les « passages à l'acte » par l'identification, la capitalisation et la diffusion de bonnes pratiques.

Les partenaires de l'Agenda 21 estiment, enfin, que cette prise de conscience doit intégrer les impacts planétaires des activités et modes de vie de chacun. La solidarité en matière de développement durable doit ainsi s'affirmer à l'échelle mondiale et être favorisée par la multiplication de projets et d'échanges internationaux.

-----

Réunis autour d'un même constat, les partenaires de l'Agenda 21 de l'Essonne s'engagent, avec le Conseil Général, à œuvrer en faveur d'un développement durable et solidaire de l'Essonne.

Chaque partenaire accepte, selon ses compétences, ses réseaux et ses moyens, à contribuer à décliner, de manière concrète, tout ou partie des 18 objectifs formulés dans ce manifeste.